

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le sept décembre, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **24**

Quorum : **13**

ALEX : Bruno DUMEIGNIL

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Patrick HERBIN

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Gaëlle VERJUS, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **5**

Pierre BIBOLLET à Nelly VEYRAT-DUREBEX, Amandine DUNAND à Claude COLLOMB-PATTON, Catherine HAUETER à Patrick HERBIN, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Stéphane BESSON

Absents : **2**

Benjamin DELOCHE, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Philippe ROISINE

N° 2022/095 - BUDGET PRINCIPAL – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE

Considérant la nécessité d'apporter un ajustement budgétaire pour corriger une erreur matérielle lors de la saisie du budget primitif et permettre ainsi la génération d'une écriture de régularisation d'imputation d'une subvention perçue en 2020, demandée par le Trésorier.

Inscriptions budgétaires qui auraient dû être saisies					D	R
DI	1311	chap 13	fct 321	Subv État et établissements nationaux	76 000 €	
RI	13362	chap 13	fct 321	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		76 000 €
Total					76 000 €	76 000 €
Inscriptions budgétaires qui ont été saisies					D	R
RI	1311	chap 13	fct 321	Subv État et établissements nationaux		76 000 €
RI	13362	chap 13	fct 321	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		76 000 €
Total					- €	152 000 €

Crédits à supprimer en Recette et à recréer en Dépense

Il est proposé de prélever les crédits manquants (76 000 € x 2 = 152 000 €) sur les enveloppes suivantes :

- article 7392221 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) :
Prévision 350 000 € Réalisé 305 217 € Disponible 44 783 € Prélèvement de 42 000 €
- art 6817 – Provision pour créances douteuses (loyers de la ZAE du Gotty) :
Prévision de 50 000 € Réalisé 0 € Disponible 50 000 € Prélèvement de 50 000 €
- art 2041412 – Subvention « Habitat » aux communes membres :
Prévision 100 000 € Réalisé 0 € Disponible 100 000 € Prélèvement de 60 000 €

Section d'investissement					16 000 €	16 000 €
RI	1311	chap 13	fct 321	Subv État et établissements nationaux	-	76 000 €
DI	1311	chap 13	fct 321	Subv État et établissements nationaux	76 000 €	
DI	2041412	chap 204	fct 501	Subv aux Communes membres du GFP - Bâtiments et installations	-	60 000 €
RI	021	chap 021	fct 01	Virement de la section de fonctionnement		92 000 €
Section de fonctionnement					- €	- €
DF	6817	chap 68	fct 61	Provision sur créances douteuses	-	50 000 €
DF	7392221	chap 014	fct 020	FPIC	-	42 000 €
DF	023	chap 023	fct 01	Virement à la section d'investissement	92 000 €	

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter la décision modificative n°1 du budget principal, telle que présentée.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Philippe ROISINE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Philippe Roisine".

Délibération transmise en Préfecture le 21/12/2022
Publiée le 21/12/2022 par Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président